



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mamoudzou, le 19 février 2021

Monsieur,

Les Nouvelles de Mayotte datées du 19 février publient un article sur le financement de la piste longue dans laquelle le rôle du SGAR est pointé comme représentant un frein pour la recherche du financement de cette infrastructure majeure pour Mayotte.

Vous interprétez en effet la réponse apportée par la Commission européenne à une question du député européen François Xavier BELLAMY sur les modalités de financement de la future piste longue, qui indique qu'elle n'est pas en mesure d'indiquer si le FEDER sera appelé à contribuer à ces travaux en l'absence de proposition de programme de la part de Mayotte.

Le SGAR étant chargé de l'élaboration des programmes européens à Mayotte et de la gestion des fonds structurels, vous établissez un raccourci pour affirmer que le SGAR n'a rien fait pour solliciter les fonds européens permettant de contribuer au financement de la piste longue.

Il me revient de vous éclairer sur la réalité des faits afin que vos lecteurs soient convenablement informés du contenu de ce dossier.

Contrairement à ce que vous affirmez, le financement par des crédits du FEDER est bien envisagé pour les travaux de la piste longue, en complément d'autres types de financement. En l'occurrence, le SGAR a, dans les travaux d'élaboration du prochain programme 2021-2027, intégré une proposition de cofinancement européen qui permettra à l'Europe de participer pleinement à la réalisation de ce projet particulièrement attendu par les Mahorais.

La construction partenariale entre l'État et le conseil départemental du prochain programme opérationnel (PO) FEDER arrive à sa phase finale. Elle a fait l'objet de nombreux échanges techniques avec les référents régionaux de la DG Régio, y compris sur l'intégration dans le prochain PO FEDER du financement de la piste longue. La transmission de ce projet de programme opérationnel, pour validation par la Commission, est insérée dans un calendrier national et communautaire qui s'impose à toutes les régions et qui sera respecté par Mayotte. Ce calendrier est notamment dépendant de la signature de l'Accord de partenariat entre la France et la Commission européenne qui doit intervenir au cours du premier semestre 2021. Cet Accord constitue un préalable à la transmission, par chacune des régions, de leur projet de PO FEDER 2021 – 2027 aux instances européennes.

A ce stade, il n'est donc pas anormal que la Commission n'ait pas encore été officiellement saisie du projet de programme opérationnel FEDER pour Mayotte qui comprendra bien une proposition de financement par les fonds structurels de la piste longue.

Monsieur Denis HERMANN
Rédacteur en chef des « Nouvelles de Mayotte »
BP 796 Kaweni 97649
Mamoudzou Cedex

Par ailleurs, dès après l'annonce par le Président de la République lors de sa venue à Mayotte le 22 octobre 2019, les services de l'État au niveau central et local se sont immédiatement mobilisés pour déterminer le contenu et le planning des études opérationnelles nécessaires à la définition précise du projet de piste longue. Ce calendrier, validé en comité de pilotage dès le 31 janvier 2020, a été respecté malgré le contexte sanitaire. Le comité de pilotage, que je coprésidé avec le président du Conseil départemental, et qui comprend des élus et des personnalités qualifiées de la société mahorais, s'est à nouveau réuni le 11 décembre 2020 pour s'assurer de l'avancement de ces études et du respect des échéances. Je vous rappelle à ce sujet que les médias sont systématiquement invités à couvrir les réunions de ce comité.

Je ne vois rien dans ces éléments qui justifie que vous qualifiez l'action de l'administration de l'État à Mayotte comme étant empreinte de lenteur ou de négligence.

Le projet de piste longue figure parmi les priorités de l'État à Mayotte, à la fois parce qu'il répond aux aspirations de la population mahoraise et parce qu'il constitue une décision annoncée ici même par le Président de la République.

Je vous prie de recevoir, monsieur, mes salutations distinguées.

Le préfet,
délégué du Gouvernement

Jean-François COLOMBET